

Préface

Le cinquième numéro de la Revue Interdisciplinaire Droit et Organisations consacre des études riches en réflexions et interrogations interdisciplinaires. Il ouvre la réflexion notamment sur la participation des parties prenantes aux projets organisationnels au Canada. Il permet aussi de s'interroger sur des thèmes ou sujets ayant déjà été soulevés mais avec une nouvelle dimension. Par exemple, le devenir du barème d'indemnisation des licenciements injustifiés suscite encore des interrogations et conduit à la question du rôle du juge sur la détermination des montants de réparation des salariés privés de leur emploi. Par ailleurs, ce nouveau numéro s'interroge sur l'indépendance du commissaire aux comptes en Tunisie et plus particulièrement sur la commission du délit de non-révélation des faits délictueux, ce qui permet des comparaisons avec le droit français. Dans ce numéro, la question de la démission des hospitalo-universitaires est également posée. Ce sujet sensible est traité sur une base de données des départs du personnel du CHU et ouvre la question des moyens et de la motivation des acteurs hospitalo-universitaire en France. Aussi, la question de l'éthique des affaires est interrogée avec un autre regard sur les travaux de Chamayou relatifs au néo-libéralisme.

Sur un autre registre, le développement de la clientèle des organisations est envisagé, celui-ci étant susceptible de poser des questions éthiques, notamment dans le secteur spécifique des paris sportifs en ligne.

En effet, la première étude des professeurs Caroline Coulombe et Jonathan Harvey, porte sur l'analyse de l'évolution de la collaboration au sein des projets de construction de la Société Québécoise d'Infrastructure (SQI). Il s'agit d'un organisme public qui gère les projets d'infrastructures majeurs financés par le Gouvernement du Québec. Cette étude vise à répondre à la question « comment se manifeste l'évolution de la collaboration au sein des différentes phases du cycle de gestion de projet ». Les auteurs mettent en évidence qu'il est possible de mesurer la collaboration par le biais d'un questionnaire d'indicateurs de collaboration (CIMQ) et à travers une approche de recherche-action. Les incidences de cette recherche intéressent directement les parties prenantes travaillant en mode projet collaboratif. Ainsi, cet article met l'accent sur l'importance du moment propice de la collaboration, offrant des pistes pour l'amélioration de la gestion des projets.

Le deuxième article (professeur Brigitte Pereira) revient sur la question de la barémisation de la justice en matière sociale : le barème prud'homal en France. Si cette question a déjà pu être étudiée sur le plan du droit ¹, il est intéressant de voir les travaux économiques notamment anglo-saxons, traitant du caractère relatif de cette barémisation. Ainsi, cette étude traite d'abord de l'évolution des travaux sur la barémisation de la justice. Ensuite, elle se base sur des procès en cours d'appel ayant eu lieu après la mise en place du barème d'indemnisation de 2018 à

¹ Porteron C. (2023), « Le barème Macron ou la restriction de l'imprévisibilité de l'indemnisation d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse », Revue Interdisciplinaire Droit et Organisations, n° 3, p. 60-69

2023. Il en ressort qu'il existe un paradoxe entre l'office du juge sur l'appréciation du montant de l'indemnité à verser au salarié pour licenciement injustifié et l'existence d'un barème pouvant être écarté. Qu'il s'agisse de l'application du barème ou de sa mise à l'écart par les juges, les finalités de prévisibilité et d'équité des décisions de justice ne sont pas garanties.

La troisième étude du professeur Racem Gassara traite de la délicate question des infractions susceptibles d'être commises par le commissaire aux comptes en Tunisie. En effet, dépositaire d'informations essentielles pour la société commerciale, le commissaire aux comptes doit faire preuve de discrétion lors de l'exécution de ses missions. Il est certes tenu d'une obligation de confidentialité dont le non-respect peut engager sa responsabilité pénale pour violation du secret professionnel. Mais, il est aussi tenu de dénoncer les infractions portées à sa connaissance à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Cette étude étudie ce paradoxe en droit tunisien, et soulève des comparaisons intéressantes avec le droit français. Si des similitudes existent, l'auteur soulève également des distinctions en matière d'interprétation des obligations du commissaire aux comptes.

La quatrième étude traite de la délicate question des démissions en milieu hospitalier. Le professeur Sarah Alves s'intéresse en effet au phénomène de départ volontaire d'une catégorie de personnels des hôpitaux (PH) : les hospitalo-universitaires (HU). Si certaines catégories de personnel en milieu hospitalier ont intéressé les chercheurs en ressources humaines, il n'existe pas d'étude sur le départ volontaire des hospitalo-universitaires. Or, cette catégorie de personnel, qui participe aux soins médicaux, œuvre à la formation et à la recherche en matière de santé. Comprendre les raisons de leur départ vise aussi à traiter d'une question de santé publique. Ainsi, l'enquête terrain menée par l'auteure sur la base de riches données secondaires du Centre National de Gestion, confirme le phénomène de départ et ouvre des perspectives d'amélioration en matière de conditions de travail des hospitalo-universitaires.

La cinquième étude du professeur Hugo Letiche constitue une autre grille de lecture sur le livre de Grégoire Chamayou (*La société ingouvernable*, 2018). Abordant une dimension distincte des critiques ayant déjà été soulignées ², l'auteur traite de l'éthique des affaires. Celle-ci aurait favorisé le « savoir » au service du pouvoir et soutenu l'obéissance généralisée aux prérogatives managériales. Ainsi, on assisterait à une création d'une idéologie de l'esprit d'entreprise et de la maximisation des profits pour les actionnaires. Les universitaires et les groupes de réflexion auraient ouvert la voie du développement néolibérale. Dans un premier temps, le professeur Monsieur Letiche résume la position de Monsieur Chamayou. Puis, dans un second temps, l'auteur critique l'affirmation de l'auteur de « La société ingouvernable » sur le plan méthodologique.

La sixième étude des professeurs Tony Devassogne et Przemek Sobocinski s'intéresse au

² Moriceau J.-L. (2023) « Du libéralisme autoritaire qui passe par l'enseignement de la gestion », *Revue Interdisciplinaire Droit et Organisations* n° 3, p. 90-101; Solé A. (2023), « La tyrannie, Point aveugle des sciences humaines », *Revue Interdisciplinaire Droit et Organisations* n° 3, p. 70-89

regret chez les jeunes parieurs sportifs en ligne. Cette question concerne à la fois l'éthique, le droit et le marketing. Alors qu'il est question de développer la clientèle, le domaine des paris sportifs en ligne peut aussi poser des questions d'addiction. Sur le plan marketing, une méthodologie quantitative a été mobilisée auprès de 487 répondants âgés de 18 à 30 ans. Les résultats montrent que ce public semble à la recherche de sensations fortes, plutôt que de gain d'argent ou de reconnaissance sociale. De plus, l'article révèle que les jeunes parieurs éprouvent plus de regrets pour les paris qu'ils n'ont pas placés que pour ceux qu'ils ont effectués. Cela offre de nouvelles perspectives sur l'expansion de la clientèle, tout en soulevant le problème du risque d'addiction.